

Gümligen, en juin 2016

Informations à nos caisses de prévoyance concernant le bouclage 2015

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir d'importantes informations concernant votre caisse de prévoyance ainsi que sur le bon déroulement de l'exercice de REVOR Fondation collective. Vous recevez également en annexe les documents de fin d'année de votre caisse de prévoyance.

1. Bouclage de fin d'année de REVOR Fondation collective

Encore une fois, nous pouvons vous annoncer que l'exercice s'est bouclé sur un très bon résultat.

Tous les clients avec une solution compte peuvent profiter d'un taux garanti de 1,75 % sur l'ensemble des avoirs de libre passage.

Les provisions techniques ont été augmentées de CHF 0,2 millions et se situent actuellement à CHF 31,5 millions, tandis que les réserves de fluctuation de valeurs ont été ajustées ainsi la somme du bilan atteint les CHF 16,4 millions, le but fixé a été ainsi atteint à l'exception de quelques caisses de prévoyance avec une solution titres. Ces apports assurent l'avenir de REVOR Fondation collective et sauvegardent aussi les rentes en cours et les nouveaux droits aux rentes dans les années à venir.

Le degré de couverture se situe en outre à un niveau satisfaisant de 102,9 %. La légère réduction par rapport à l'année dernière qui s'élevait à 103,1 %, provient de la diminution des fonds libres des caisses de prévoyances distribuées en faveur des avoirs vieillesse ou pour les cas de sortie.

Vous trouverez de plus amples informations dans notre rapport de gestion, qui sera publié sur www.revor.ch dès fin juin 2016.

2. Excédents provenant de l'assurance risque

Sur la base du résultat 2014 un excédent de CHF 1,1 millions nous a été versé par notre réassureur la Mobilière. Le montant total a été utilisé pour consolider les provisions techniques et assurer le rachat des prestations de rentes de vieillesse.

3. Modifications techniques

Veuillez prendre connaissance des mises en œuvre en pages 12 et 13 dans la brochure annexée «Impressions 2015 et perspectives».

4. Recommandations concernant l'utilisation du bénéfice

La solution compte proposée par REVOR Fondation collective offre la possibilité à chaque caisse de prévoyance d'utiliser son bénéfice librement dans le cadre de la prévoyance étant donné que les risques sont couverts et de par ce fait aucune provision technique ni réserve de fluctuation ne doivent être faites. Le conseil de fondation propose une répartition identique à celle de l'année passée soit d'attribuer 100 % du bénéfice aux avoirs de vieillesse si le fonds de réserve est supérieur à CHF 2'000.00. Les caisses de prévoyance concernées reçoivent en annexe une lettre concernant le fonds de réserve, pour autant qu'aucun autre accord n'ait été stipulé.

Nous tenons à vous remercier pour la confiance que vous nous témoignez et nous réjouissons de poursuivre notre collaboration agréable. Nous restons à votre entière disposition pour tous autres renseignements.

En primeur nous vous communiquons notre nouvelle adresse valable dès le 01.10.2016 :
REVOR Fondation collective, Gutenbergstrasse 48, 3011 Berne, 031 310 58 85, info@revor.swiss